

DÉPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU
10 Rue de la mairie
66360 – AYGUATEBIA

Conseil municipal du vendredi 4 avril 2025, 17 h

Présents : Georges VICENS, Thierry OLIVA, Pierre MINDA,, Edwige PETIT, Sylvie TORRAS.

1. VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

2. APPROBATION DU COMPE FINANCIER UNIQUE 2024

Mr le maire sort de la salle

Thierry Oliva nous présente le compte financier unique 2024

En fonctionnement

Dépenses : 150 094,59 € (peu de variation par rapport à l'an passé)

Recettes : 230 185,74 €

Soit un excédent de 80 091,15 €

En investissement

Dépenses : 207 035,39 €

Recettes 73 902, 28 €

Soit un déficit de 133 132,81 € (les subventions n'ont pas encore été versées voir RAR, Restes à Réaliser)

Restes à réaliser RAR

RAR dépenses 364 153,42 €

RAR recettes 284 042 €

Soit un déficit de 80 111,42 €

Le CFU est consultable en mairie

Après en avoir pris connaissance , Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Retour de Mr le Maire

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 80 091,15 €

Résultat antérieur reporté : 533 664,00 €

Résultat à affecter 613 755,15 €

Investissement

Solde 2024 : - 133 132,81

Résultat antérieur reporté : + 24 439

Résultat de l'exercice d'exécution d'investissement - 108 693,81€

Solde des RAR : -80 111,42 €

Besoin de financement : - 188 805,23 € affecté par le R1068 (sur le fonctionnement)

Report en fonctionnement R 002 : **424 949,92 €** (besoin de financement à l'investissement inclus)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

4. BUDGET PREVISIONNEL 2025

Mr Oliva présente le BP 2025:

VUE GENERALE

- En fonctionnement :

- Dépenses : 559 046 €
- Recettes : 559 046 €

- En investissement :

- Dépenses : 1 225 348 €
- Recettes : 1 225 348 €

QUELQUES DETAILS

1/ Fonctionnement :

Pour pouvoir financer les investissements 2025, il est proposé un virement de 288 580 € depuis le fonctionnement

Le fonctionnement de la commune aura un budget à peu près identique aux années précédentes (environ 270 000 €)

2/ Investissement

En dehors des RAR, voici les opérations nouvelles :

AEP/EU Dépenses travaux et MO : 202 000 €
Recettes : 188 271 €

AIRE DE LOISIRS Dépenses travaux et MO : 295 000 €
Recettes : 140 000 €

VOIRIE Dépenses travaux: 75 000 €
Recettes : 26 000 €

EQUIPEMENT Dépenses (achat débroussailleuse auto portée, lame,...) :18 000 €
Recettes : 0 €

ECLAIRAGE PUBLIC Dépenses candélabre cassé : 2 500 €
Recettes : 0 €

EGLISE Dépenses travaux et MO : 20 000 €
Recettes : 10 000 €

RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX
Dépenses et travaux : 140 000€
Recettes : 85 000 €

Approuvé à l'unanimité

5. VOTE DES 3 TAXES

Proposition de reconduire les TFB(taxe foncière bâtie) et TFNB(taxe foncière non bâtie)

TFNB : 97,73 % et TFB 34 %.

La Taxe d'habitation est de 7,56, Mr le Maire propose de la reconduire également

Approuvé à l'unanimité

6. DELIBERATION POUR ADOPTER LE NOUVEAU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Mr le Maire explique qu'il a reçu avec Sylvie Torras, Mr David Vuillemin et son collègue Bertrand Aubineau pour répondre aux interrogations posées au dernier CM :

Pourquoi un budget prévisionnel déficitaire ? Quels travaux programmés ?

ONF : Parce qu'il y aura moins de coupes à vendre car la forêt doit se régénérer et que le bois est difficile à vendre .Les travaux programmés sont des travaux à faire dans l'idéal qui correspondent aux besoins optimum pour l'entretien de la forêt dans le scénario le moins favorable. Ils ne se feront

pas automatiquement car c'est à la mairie de décider de ce qu'elle peut financer et ensuite les conditions climatiques peuvent évoluer. (Ex: dans les travaux, est prévu l'ensemencement de la parcelle très dégradée (les Coumes) mais peut être qu'il n'y aura pas de besoin si la mise en défend est suffisante)

Après discussion, le CM décide à l'unanimité d'approuver le nouveau Plan d'Aménagement de la forêt.

7. TARIF DE L'EAU 2025

Nous avons eu une réunion à la mairie avec Mr Yannick Struder de la SATEP. Il nous a mis en garde : si nous n'augmentons pas pour 2025 ,le tarif de l'eau selon les règles établies sur tout le département, nous n'aurons pas les subventions pour la tranche 3 des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau. De plus l'arrêté préfectoral nous oblige à abandonner les forfaits eau pour 2026. La dernière augmentation que nous avons appliquée pour 2024 est insuffisante.

La SATEP nous demande donc de modifier notre facture comme suit :

Supprimer le forfait à 35 m3

Etablir la part fixe (abonnement) AEP à 140 €

part fixe EU à 140 €

La facture 2025 s'élèverait à 280 € HT et hors redevances obligatoires

Considérant qu'il n'y a pas le choix,le CM approuve à l'unanimité ce tarif.

8. VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le document Unique permet d'évaluer les risques liés à la santé , l'hygiène et la sécurité des employés au travail.

Le CDG 66 nous demande d'adopter le dernier Document d'évaluation des risques et le Plan d'Actions et d'inscrire au budget les dépenses découlant du Plan d'Actions

Approuvé à l'unanimité.

9. DELIBERATION HORAIRES DE TRAVAIL DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Il faut délibérer pour régler les horaires de travail de Daniel Got.

Daniel Got étant à temps complet peut être amené à effectuer des heures supplémentaires pour nécessité de service et de façon exceptionnelle à compter de la 36 ème heure, à la demande du Maire.

La compensation des heures supplémentaires doit faire l'objet d'une délibération.

Proposition : Compensation sous forme de repos compensateur . Le temps de récupération accordé est égal à la durée des travaux supplémentaires sauf majoration pour le travail de nuit, dimanche et jours fériés à savoir : 100 % pour le travail de nuit, 2/3 pour le dimanche ou jour férié (circulaire NOR : LBL/B/02/10023C du 11 octobre 2002)

Après discussion **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition**

10. DIVERS

• Vente de concessions de terrain dans le cimetière

A la demande de la famille Charpantier nous avons accordé une concession de terrain à

Marc Charpantier pour une sépulture individuelle de 2 m2pour une durée de 30 ans

Il conviendrait de faire une délibération pour fixer le prix au m2 . Mr le Maire propose de conserver

les tarifs antérieurs soit 106.72 €

Approuvé à l'unanimité

- **Construction de casiers dans le cimetière**

Par ailleurs nous avons des demandes d'achat de casiers, or il n'y a plus de casiers libres. Nous allons devoir construire un nouvel édifice de casiers sur le modèle du monument déjà construit.

Mr le Maire propose dans un premier temps de demander à Mr Brillard d'établir un plan du nouveau cimetière.